

Le Canada a aussi participé activement aux travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale, à laquelle il a co-proposé un projet de résolution intitulé «Interdiction de produire des matières fissibles aux fins d'armement». Dans sa présentation de la résolution, l'ambassadrice Peggy Mason a fait remarquer que le succès des négociations sur les armes stratégiques et des initiatives unilatérales prises par les puissances nucléaires jouent en faveur d'une éventuelle interdiction de la production et encourage la Conférence du désarmement à réfléchir de nouveau à des mesures de vérification efficaces, si l'on parvenait à l'imposer.⁷

Le gouvernement canadien a continué cette année à encourager l'industrie nucléaire canadienne à exporter ses produits. Le 11 février 1992, s'exprimant devant l'Association nucléaire canadienne, le ministre du Commerce extérieur, M. Michael Wilson, a passé en revue les mesures prises par le Canada pour améliorer la sécurité dans l'industrie nucléaire roumaine, acquiescente d'un réacteur CANDU; il a indiqué que le marché hongrois était lui aussi prometteur et insisté sur la possibilité de vendre d'autres réacteurs à la Corée du Sud. Les nouvelles ventes liées à la technologie du CANDU dépendent d'un certain nombre de facteurs. Il a déclaré, notamment, ce qui suit «L'un des [facteurs les] plus importants est le respect rigoureux, par les clients éventuels, du Traité sur la non-prolifération (...) Le Canada continuera d'inciter tous les pays à le signer et d'intéresser d'autres clients potentiels à la technologie nucléaire canadienne.»⁸

DÉBAT PARLEMENTAIRE

En juin 1992, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté un rapport sur la politique canadienne à l'égard des nouvelles républiques de l'ex-URSS en ce qui a trait, entre autres, aux problèmes de prolifération nucléaire. Relevant les passages pertinents de l'allocation prononcée par le premier ministre à l'Université Johns Hopkins, le Comité insiste sur la nécessité d'un régime complet de vérification du transfert et du démantèlement de toutes les armes nucléaires se trouvant hors de Russie.

Le Comité recommande en outre au gouvernement d'encourager fortement les États successeurs de l'ancienne URSS à signer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

⁷ Ambassadrice Peggy Mason, Déclaration devant la Première Commission, Document de l'AGNU, A/C.1/46/PV.30, p. 13-14.

⁸ L'honorable Michael Wilson, «Notes pour une allocution devant l'Association nucléaire canadienne», ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, *Déclaration* 92/04, 11 février 1992, p. 5.